PROCÈS-VERBAL d'une réunion extraordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 7 juillet 2025 en visioconférence sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Eric Dubé, maire de New Richmond,
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Denis Gauthier, maire
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée, *(en visioconférence)*
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

<u>Ainsi que</u> :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie *(en visioconférence)*

Mme Geneviève Bujold, Agente service aux clients et soutien à la direction de la Régie

<u>Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre</u> :

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Henri Grenier, maire de Port-Daniel—Gascons
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Nicole Lagacé, maire
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour (adoption)

3. Demande financière au programme PAIRS, Tourisme Gaspésie (adoption);
4. Autorisation de signature d’entente avec CHNC (adoption);
5. Autre information;
6. Date et lieu de la prochaine rencontre;
7. Période de questions;
8. Levée de l’assemblée (adoption).

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2025 – 23 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. DEMANDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PAIRS, TOURISME GASPÉSIE

R-2025 – 24 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PAIRS DE TOURISME GASPÉSIE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE LA NAVETTE ESTIVALE FORILLON 2025**

ATTENDU QU'il afin de financer le projet de navette estivale de forillon, la Régie souhaite déposer une demande d'aide financière au programme PAIRS de Tourisme Gaspésie

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Gauthier et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande et, le cas échéant, à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE AVEC CHNC

Suite à une demande de la radio régionale CHNC, une entente de partenariat est présentée.

R-2025 – 25 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT PUBLICITAIRE AVEC CHNC**

IL EST PROPOSÉ par noël Richard et résolu unanimement d'autoriser la direction à signer l'entente de partenariat proposé par CHNC tel que lu et présentée.

5. AUTRE INFORMATION

Aucun point n'est rajouté à l'ordre du jour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 17 décembre 2025 dans la MRC de la Haute-Gaspésie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025 – 26 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Guy Bernatchez et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,	la secrétaire-trésorière,
_____	_____
Daniel Côté	Marie-Andrée Pichette
_____	_____
Date	Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date